

Cycle de conférences
sur les

MIGRATIONS INTERNATIONALES

MARDI 24 NOVEMBRE 2015 → 12h00
Pavillon Charles-de-Koninck, local 1459

Statut juridique, circulation, et pratiques transnationales des migrants sénégalais en Europe

Une conférence d'**Erik Vickstrom**

Université de Princeton

Cette conférence examine le lien entre statut juridique et activités transnationales. La littérature sur les activités transnationales n'a pas suffisamment pris en compte le rôle de la mobilité physique, qui peut être contrainte par les États, dans le maintien des liens affectifs et matériels qui sous-tendent l'entretien des activités transnationales. Je fais alors l'hypothèse que la contrainte juridique du statut irrégulier « piège » les migrants sénégalais à destination et diminue leur capacité à maintenir des liens économiques avec leur pays d'origine (les transferts monétaires, les investissements au Sénégal, et la participation dans des associations villageoises). Je montre que les migrants sénégalais en situation irrégulière ont effectivement une probabilité très réduite de circuler entre le pays de destination et le Sénégal. Ce confinement sape toute l'infrastructure sociale des transferts monétaires aux proches et de l'investissement dans des biens durables (logement, terrain, « business ») : les liens affectifs qui sous-tendent des activités transfrontalières à longue distance se fanent quand les migrants sont incapables de circuler. Je montre par ailleurs que la participation aux associations de migrants (qui réalisent des investissements collectifs) est moins sensible aux situations juridiques irrégulières, sans doute parce qu'elle repose sur une infrastructure sociale en partie basée dans le pays de destination.

ODSEF
Observatoire démographique
et statistique de l'espace francophone